

## **Propos introductif du Président sur la Métropole du Grand Paris au Conseil Communautaire du 12 décembre**

Avant d'aborder le premier point à l'ordre du jour de notre conseil, permettez-moi de dire un mot sur les dispositions relatives à la Métropole du Grand Paris actuellement en discussion à l'Assemblée. Ce sujet est central, et je ne peux passer sous silence nos inquiétudes au sujet des changements qu'il va engendrer si ce projet est adopté.

Comme je vous l'avais annoncé, le bureau communautaire s'est adressé à tous les parlementaires de notre département.

Ce projet s'inscrit malheureusement à contrecourant des pistes dégagées par notre travail et nous sommes convaincus qu'il porte en lui une paralysie mortifère pour la métropole :

- en supprimant les communautés d'agglomération, il casse les dynamiques territoriales existantes ou émergentes et rompt avec une conception multipolaire de la métropole, proche des citoyens ;
- en faisant remonter à la métropole les compétences exercées par les communautés d'agglomération pour les subdéléguer à des conseils de territoire sans personnalité juridique ni moyens propres, il crée un monstre bureaucratique dont la complexité, voire les impossibilités juridico-financières de mise en œuvre entraîneraient une paralysie de nombreux projets, préjudiciable au développement de la métropole ;
- en faisant remonter à la Métropole la fiscalité économique et les compétences stratégiques, il prive les communes de lien direct avec les habitants, et leurs intercommunalités de leurs pouvoirs et moyens d'agir ;
- en limitant le Grand Paris aux départements de première couronne, il crée une frontière et exclut de la métropole une partie importante de l'unité urbaine telles que les villes de deuxième couronne, le plateau de Saclay ou les aéroports, pourtant constitutifs du « fait métropolitain » ;

Je souhaite donc ici réaffirmer certains principes auxquels nous sommes attachés pour voir émerger une métropole solidaire, fondée sur les expériences et les dynamiques de terrain et qui puisse répondre au plus près aux besoins des citoyens :

- une métropole construite à partir des territoires et de leurs solidarités, et non sans ou contre les territoires et leurs habitants ;
- une métropole multipolaire fondée sur la généralisation de communautés d'agglomération correspondant à des bassins de vie et d'emploi, dotées d'un contrat de développement territorial ;
- une métropole correspondant à l'unité urbaine de Paris ;
- une métropole avec des compétences articulées avec celles de la Région et des départements, permettant une véritable péréquation des moyens et une coordination des projets, pour un développement équilibré et solidaire.

J'ose encore espérer qu'à l'heure qu'il est les députés majoritairement nous entendent et que la raison revienne.